



mon patron vien de me viré du chantier

Par **anthony0311**, le **29/06/2011** à **11:19**

Bonjour,

Ce matin, j'ai été à mon travail et mon patron (qui est aussi mon père), me donne une liste de choses à préparer pour un chantier où je travaille avec mon collègue (qui est aussi mon cousin), ensuite, je devais aller chercher du matériel dans une ville à 15 km de l'entreprise, où je suis allé avec mon collègue. En rentrant, mon patron me dit : "Vous n'avez pas besoin d'y aller à 2" il a ensuite commencé à s'énerver après mon collègue à cause du travail que l'on a effectué. Avec mon collègue on s'est regardé, ne comprenant pas la situation car il n'avait pas à nous parler comme ça! Mon patron me regarde et me dit : "Si tu n'es pas content, tu prends tes affaires et tu te casses!" je lui ai répondu : "on n'est pas là pour ça faire en guirlander, on fait ce que tu nous as dit de faire" et là, il s'est mis à m'insulter en me disant de "dégager chez moi" donc, j'ai pris mes affaires.

Quelques temps plus tard, il m'a arrêté à ma voiture et me dit "Puisque c'est comme ça c'est un abandon de chantier, on va pas en rester là".

Sachant que je travaille dans cette entreprise familiale depuis 2006, que je suis en CDI, que je fais plein d'heures supplémentaires qui ne sont même pas payées (faisant des journées de plus de 11h) et que c'est une entreprise familiale (2 salariés, mon cousin et moi-même)

De plus, se n'ai pas la première fois que cela se passe, il lui arrive régulièrement de me mettre littéralement hors de moi, nous en sommes déjà venus aux mains. Je ne supporte plus ses conditions de travail. Cela fait trop longtemps que ça dure.

Je suis rémunéré 1614,25 euros. Et dispose de pratiquement tous les congés, j'ai permis PI+SPL et j'ai divers certificats de compétences.

Que dois-je faire? Puis-je obtenir gain de cause?

Par **Cabinet SAYAGH**, le **29/06/2011** à **11:24**

Il faut faire un recommandé pour retracer cette situation, aller voir un Avocat et saisir le Conseil de prud'hommes

En même temps, il faudra prouver les heures supplémentaires

Sachant qu'il s'agit de votre père, il pourra peut-être être possible de concilier

www.cabinetsayagh.fr

Par **P.M.**, le **29/06/2011** à **11:44**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que votre collègue a fait de son côté...

Vous pourriez aussi vous rapprocher d'une organisation syndicale...